

# **Procès-Verbal**

## **Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var**

### **Séance du lundi 8 mars 2021**

Membres en exercice : 15

Date de convocation : 2 mars 2021

Membres présents : 13

Membres votants : 14 - sauf pour les comptes administratifs : 13 membres votants

**Présents** : Serge BALDECCHI, Antoine d'INGUIMBERT, Christian GIRAUD, Olivia DERACHE, Tony MARCO, Catherine AUCLIN, Jean-Jacques BOYZON, Claude CARINI, Marie DE PASQUALE, Franck HOYEZ, Priscillia LACOUR, Charlotte MUGUET, Christophe VALETTE.

**Absents/excusés** : Justine BARBERO (pouvoir à Olivia DERACHE), Sylvie BATAIS.

Le Maire ouvre la séance du Conseil à 17h00.

Il rappelle l'ordre du jour du Conseil municipal de ce jour :

- Compte de gestion budget « Commune » 2020
- Compte de gestion budget « Convention de Gestion Eau » 2020
- Compte de gestion budget « Convention de Gestion Assainissement » 2020
- Compte administratif budget « Commune » 2020
- Compte administratif budget « Convention de Gestion Eau » 2020
- Compte administratif budget « Convention de Gestion Assainissement » 2020
- Affectation des résultats du compte administratif 2020 au budget primitif 2021 Budget «Commune»
- Tarif de renouvellement de concession au cimetière communal
- Convention CAUE étude centralité villageoise.

Après vérification du quorum, M. le Maire propose à M. Christian GIRAUD d'être secrétaire de séance, ce qu'il accepte.

M. le Maire s'assure que les membres du Conseil ont bien pris connaissance du PV de la séance du 20 janvier 2021, et demande leurs éventuelles remarques ou modifications. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Ces formalités accomplies, M. le Maire expose à l'Assemblée les points suivants inscrits à l'ordre du jour.

#### **EXTRAITS DES DELIBERATIONS**

#### **N° 2021-03 : Approbation du compte de gestion « Commune » de l'exercice 2020**

**Le Conseil Municipal,**

**APRES** s'être fait présenter le budget primitif « Commune » 2020, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les bordereaux de titres et de mandats définitifs, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,

**APRES** s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les paiements ordonnancés, et qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

**STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, ainsi que celles relatives à la journée complémentaire,

**STATUANT** sur l'exécution du budget 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,

**STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation et aucune réserve de sa part.

#### **N° 2021-04 : Approbation du compte de gestion « Convention de gestion Eau » de l'exercice 2020**

**Le Conseil Municipal,**

**APRES** s'être fait présenter le budget primitif « Convention de gestion Eau » 2020, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les bordereaux de titres et de mandats définitifs, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,

**APRES** s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les paiements ordonnancés, et qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

**STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, ainsi que celles relatives à la journée complémentaire,

**STATUANT** sur l'exécution du budget 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,

**STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation et aucune réserve de sa part.

#### **N° 2021-05 : Approbation du compte de gestion « Convention de gestion Assainissement » de l'exercice 2020**

**Le Conseil Municipal,**

**APRES** s'être fait présenter le budget primitif « Convention de gestion Assainissement » 2020, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les bordereaux de titres et de mandats définitifs, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,

**APRES** s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les paiements ordonnancés, et qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

**STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, ainsi que celles relatives à la journée complémentaire,

**STATUANT** sur l'exécution du budget 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,

**STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation et aucune réserve de sa part.

**N° 2021-06 : Approbation du compte administratif « Commune » de l'exercice 2020**

**Le Conseil Municipal**, réuni sous la Présidence d'Antoine d'INGUIMBERT, 1<sup>er</sup> Adjoint, délibérant sur le compte administratif 2020 « Commune » dressé par Monsieur Serge BALDECCHI, Maire,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de la Commune ainsi que les décisions modificatives de l'exercice,

Après que le Maire s'est retiré,

1/ **LUI DONNE ACTE** de la présentation du compte administratif ainsi résumé :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses 2020	761 825,98 €	372 796,68 €
Recettes 2020	676 146,88 €	417 722,14 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 85 679,10 €</b>	<b>+ 44 925.46 €</b>
Résultat 2019 reporté	+236 164,10 €	+141 235,37 €
Résultat 2019 Eau/Ass. reporté	+167 349,05 €	-179 517,14 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>+317 834,05 €</b>	<b>+6 643.69 €</b>
Restes à Réal. Dépenses		258 323,21 €
Restes à Réal. Recettes		116 500,00 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>+317 834.05</b>	<b>-135 179,52 €</b>

2/ **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3/ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser

4/ **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

**N° 2021-07 : Compte administratif « Convention de Gestion Eau » de l'exercice 2020**

**Le Conseil Municipal**, réuni sous la Présidence d'Antoine d'INGUIMBERT, 1<sup>er</sup> Adjoint, délibérant sur le compte administratif 2020 « Convention de Gestion Eau » dressé par Monsieur Serge BALDECCHI, Maire,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de la Convention de Gestion Eau ainsi que les décisions modificatives de l'exercice,

Après que le Maire s'est retiré,

1/ **LUI DONNE ACTE** de la présentation du compte administratif ainsi résumé :

	<b>EXPLOITATION</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses 2019	71 844,16 €	28 861,20 €
Recettes 2019	71 844,16 €	28 861,20 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Restes à Réal. Dépenses		0,00 €
Restes à Réal. Recettes		0,00 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

2/ **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3/ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser

4/ **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

**N° 2021-08 : Compte administratif « Convention de Gestion Assainissement » de l'exercice 2020**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence d'Antoine d'INGUIMBERT, 1<sup>er</sup> Adjoint, délibérant sur le compte administratif 2020 « Convention de Gestion Assainissement » dressé par Monsieur Serge BALDECCHI, Maire,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de la Convention de Gestion Assainissement ainsi que les décisions modificatives de l'exercice,

Après que le Maire s'est retiré,

1/ **LUI DONNE ACTE** de la présentation du compte administratif ainsi résumé :

	<b>EXPLOITATION</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses 2019	12 440,88 €	0,00 €
Recettes 2019	12 440,88 €	0,00 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Restes à Réal. Dépenses		0,00 €
Restes à Réal. Recettes		0,00 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

2/ **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3/ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser

4/ **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

**N° 2021-09: Affectation des résultats du compte administratif 2020 au budget 2021**

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à l'affectation des résultats constatés au Compte Administratif « Commune » 2020 en vue du vote du Budget primitif 2021.

Il rappelle les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2020 à savoir :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Résultat de l'exercice 2020	- 85 679,10 €	+ 44 925,46 €
Résultat 2019 reporté	+236 164,10 €	+141 235,37 €
Résultat 2019 Eau/Ass. reporté	+167 349,05 €	-179 517,14 €
<b>Résultat clôture</b>	<b>+317 834,05 €</b>	<b>+6 643,69 €</b>
Balance des restes à Réaliser		- 141 823,21 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>+317 834,05 €</b>	<b>-135 179,52 €</b>
<i>Résultat cumulé Fonct. &amp; Invest.</i>	<b>+ 182 654,53 €</b>	

Le Compte Administratif « Commune » 2020 fait donc apparaître :

- Un excédent en section investissement de **6 643,69 €**
- Un besoin de financement (restes à réaliser inclus) de **135 179,52 €**
- Un excédent de Fonctionnement à reporter de **182 654,53 €**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, DECIDE :**

- de reporter **6 643,69 €** à l'article **R001** des recettes de la section Investissement.
- d'affecter **135 179,52 €** en section Investissement à l'article **R1068**,
- de reporter **182 654,53 €** à l'article **R002** des recettes de la section fonctionnement

## **N° 2021-10 : Durée et tarif de renouvellement des concessions au cimetière municipal**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le règlement du Cimetière communal a été établi par arrêté municipal du 06 septembre 2012. Ce règlement stipule que les surfaces, les durées et les tarifs des concessions, sont fixés par décision du Conseil Municipal.

Par délibération en date du 19 septembre 2012, le Conseil Municipal avait fixé le tarif de concession à 300 € pour 30 ans.

Le Maire propose à l'Assemblée de fixer les conditions financières de renouvellement de concession dans le cimetière municipal.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :**

**FIXE** le tarif de renouvellement de concession au cimetière municipal selon les modalités suivantes :

- Renouvellement de concession au cimetière pour une surface de 2m<sup>2</sup> (2m x 1m)
  - o 30 ans                    300 euros

## **N° 2021-11 : Projet « Centralité villageoise » : convention avec le CAUE**

M. Tony MARCO, 4ème Adjoint, explique au Conseil que dans le cadre du projet « Centralité villageoise » qui vise à structurer davantage le centre de Saint Antonin en tenant compte du risque inondation, le CAUE du Var (Conseil Architectural Urbanisme et Environnement) propose son concours afin d'accompagner les élus dans cette réflexion.

La mission se décomposera en 3 temps :

- Ecoute des attentes, des besoins et des envies des élus et de la population,
- Diagnostic urbain orienté en fonction du résultat des ateliers,
- Proposition d'hypothèses de développement et d'aménagements.

Une convention a été rédigée et transmise au Maire à cet effet ; elle prévoit une participation financière de la Commune à hauteur de 2 000,00 € pour la réalisation de l'étude.

L'Assemblée est donc appelée à délibérer quant à l'opportunité de faire appel aux services du CAUE pour ce projet.

**Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé de M. Marco et après en avoir délibéré,**

**SOLLICITE** l'intervention du CAUE pour une étude dans le cadre du projet « Centralité villageoise » ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention (jointe à la présente délibération) et tout document afférent à cette mission ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à initier toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de l'étude à venir.

## **COMMUNICATIONS DU MAIRE**

**Mise en place des Points d'Apport Volontaire (PAV) :**

Le Maire explique à l'Assemblée que, suite à la consultation, les PAV ont été installés. Celui des Miquelets va bientôt être aménagé en lieu et place des conteneurs plastiques.

Une solution est en train de se dessiner pour le chemin de la Caravane, trop étroit pour permettre à un camion de collecte du délégataire (PIZZORNO) de procéder à son ramassage.

## **Projets d'animations**

Suite à la réunion des associations le 4 février dernier, un calendrier des manifestations a été établi avec Antoine d'INGUIMBERT.

La réalisation de ce planning dépendra de l'évolution de la situation sanitaire et des contraintes afférentes.

## **Retransmission numérique du prochain Conseil Municipal**

Le prochain Conseil Municipal devrait pouvoir être retransmis via un lien ZOOM afin de permettre aux administrés qui le souhaitent de suivre les débats. Des solutions techniques de connexion sont encore à l'étude.

Le lien ZOOM sera transmis aux personnes qui en feront la demande à Vanessa à l'adresse suivante : [dgs.saintantonin@orange.fr](mailto:dgs.saintantonin@orange.fr) .

## **Plan Pluriannuel d'Investissement**

Malgré la consultation lancée dans le Toninfo de février, seule une personne a fait des propositions. Une réunion informelle aura lieu prochainement afin de déterminer les projets retenus au budget 2021. M. le Maire rappelle que cette année est une année de transition où les réalisations se limiteront aux opérations engagées et aux investissements impérieux (sécurisation routière ou remise aux normes du logement social par exemple).

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Jean-Jacques BOYZON :**

- La suppression progressive de la Taxe d'Habitation va-t-elle être compensée en totalité ?  
Le Maire explique que 80% des foyers fiscaux les plus modestes ne paient plus de taxe d'habitation depuis 2020.  
Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.  
Le Gouvernement a précisé la solution pérenne retenue pour remplacer la taxe d'habitation dans le panier fiscal des collectivités territoriales. La perte de cette ressource sera compensée par un transfert au profit des communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Un système complexe de coefficient correcteur viendra effacer les différences entre un département rural et un plus urbain.
  
- Considérant les difficultés rencontrées par beaucoup de personnes afin de prendre rendez-vous via Doctolib pour la vaccination contre le COVID19, il salue le travail efficace de Christiane qui a pu rapidement trouver des créneaux pour les administrés qui en faisaient la demande.

### **Antoine d'INGUIMBERT :**

- En l'absence de Justine BARBERO et à sa demande, il dresse le bilan des « Copains d'Antonin » pendant ces vacances d'hiver :
  - 10 à 15 enfants ont fréquenté le centre de loisirs, dont de nouveaux enfants.
  - Les enfants ont bénéficié d'activités telles qu'une journée neige à Gréolières, une autre autour des poneys, pour se clore avec un carnaval.
  - Des inscriptions ont déjà été enregistrées pour les vacances de Pâques

\* \* \*

Levée de la séance à 17h45